

## Privatisation de l'aéroport de Toulouse : l'État entre corruption et mensonge Ou pourquoi soutenir le référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris

### RAPPEL

*Pour voter sur la tenue d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris,  
il suffit de se rendre sur le site [REFERENDUM.INTERIEUR.GOUV.FR](http://REFERENDUM.INTERIEUR.GOUV.FR)  
muni d'une pièce d'identité.  
**Clôture des votes le 12 mars 2020.***

Celles et ceux qui se désintéressent du projet de privatisation du *Groupe Aéroports de Paris* feraient bien de tourner leur regard vers un précédent particulièrement éclairant : la cession au privé de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Cette opération réalisée en 2014 sous le quinquennat de François Hollande et confiée à son ministre des Finances, un certain Emmanuel Macron, réalise la performance de concentrer les pires tares du capitalisme contemporain : mépris de l'intérêt général, spéculation, mensonges, pactes secrets, corruption...

### Société écran

En 2014, à la surprise générale, 49,9 % des actions de la société ATB (Aéroport Toulouse-Blagnac) est cédé pour 308 millions d'euros à un consortium sino-canadien composé du groupe chinois *Friedmann Pacific Investment* implanté dans une multitude de paradis fiscaux et de la société de transports et travaux publics, la *SNC-Lavalin Inc.*, déjà radiée pour dix ans par la Banque Mondiale pour de graves faits de corruption, une sanction rarissime qui lui interdit de participer à ses appels d'offres. Pourtant, début 2015, *Friedmann Pacific* se débarrasse du canadien devenu trop compromettant. Avec un autre partenaire chinois, *Shandong Hi Speed Group*, il crée un nouveau consortium, baptisé *Symbiose*, qui, par l'intermédiaire d'une filiale française, *Casil Europe*, va détenir les parts de l'aéroport. Mais surprise, le 17 mai 2015 le président – directeur général de Casil, le chinois Poon Ho Man, accusé de diverses malversations par les autorités chinoises et hongkongaises, disparaît ainsi que sa compagne Christine. Selon la banque de données sur les entreprises *Société.com* il est immédiatement remplacé par un dénommé Wei Zhang. Toujours selon les mêmes sources, Casil Europe n'emploie qu'une ou deux personnes, et réalise en 2017 comme en 2018 un chiffre d'affaire égal à ... zéro. Il s'agit de toute évidence d'une coquille vide, d'une « société écran », utilisée pour un simple montage financier ou/et juridique.

### Mensonge et pillage

De leur côté la région Occitanie, le département de la Haute-Garonne et la ville de Toulouse détiennent 40 % des actions et l'État 10,1%. Ce partage du capital permet à Emmanuel Macron d'affirmer que la collectivité conserve la majorité des parts et donc le contrôle de l'aéroport. En fait il s'agit là d'un énorme mensonge. En effet l'État a signé un « pacte d'actionnaire » secret avec le consortium privé dans lequel il s'engage « à ne pas faire obstacle à l'adoption des décisions prises en conformité avec le projet industriel tel que

développé par l'Acquéreur dans son offre et notamment les investissements et budgets conformes avec les lignes directrices de ces offres ». Conclure un tel pacte avec les actionnaires publics aurait été plus conforme à l'intérêt général. Au lieu de cela, c'est *Symbiose*, actionnaire minoritaire, qui possède en réalité les pleins pouvoirs, pouvoirs dont il ne tardera pas à user largement en s'octroyant des dividendes colossaux. Car la gestion de l'aéroport s'avère très rentable (un peu plus de dix millions d'euros de bénéfice net par an) et les réserves destinées à de futurs développements ou à faire face à un accident grave sont confortables : plus de 57 millions d'euros au moment de la privatisation en 2014. Entre 2016 et 2018, *Symbiose* va faire voter, avec la bénédiction de l'Agence des participations de l'État (APE), dirigée par Martin Vial le conjoint de Florence Parly l'actuelle Ministre des Armées, la distribution de 44 millions d'euros de dividendes dont 25 millions prélevés sans aucune justification sur les réserves. Le pillage ne fait que commencer. En janvier 2019, quatre ans seulement après l'achat des parts, *Symbiose* annonce son intention de revendre sa participation dans l'aéroport de Toulouse pour 500 millions d'euros au groupe de travaux publics *Eiffage*.

Le scandale se décline en trois points, résumés en trois questions. Est-il tolérable qu'un bien public soit utilisé pour une opération financière qui relève de la pure spéculation et dépourvue de toute logique industrielle ? Sachant, de plus, qu'une telle plus-value (près de 200 millions d'euros) réalisée en l'espace de quatre années seulement démontre à l'évidence que la vente de 2014 n'était qu'une braderie comme cela se produit le plus souvent lors de la cession au privé de biens publics.

Est-il tolérable que l'Etat ait accepté, comme cela semble être le cas, de signer un nouveau « pacte d'actionnaire » en faveur d'*Eiffage* cette fois. Si cette disposition n'avait pas été renouvelée, le montant de la vente aurait mécaniquement été minoré au détriment de *Symbiose*.

Est-il tolérable de laisser se constituer de gigantesques oligopoles qui, comme par ailleurs *Vinci*, bénéficient à la fois de concessions autoroutières et aéroportuaires : *Eiffage* a déjà pris le contrôle des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), de l'aéroport de Marseille-Provence et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de l'aéroport de Lille-Lesquin. Étrangement l'Autorité de la concurrence a autorisé sans problème ces opérations. Enfin le fond d'investissement vautour *Blackrock* détient une part non négligeable (10,68 %) du capital d'*Eiffage*.

### **Illégitimité**

On peut légitimement s'interroger sur les motivations qui ont poussé Emmanuel Macron à s'engager dans un tel cloaque. Quelles instructions a-t-il reçues de la part de l'oligarchie dominante dont on réalise jour après jour qu'il n'est que l'exécuteur des basses œuvres ? S'agissait-il, dès 2014, de tester sa docilité à obéir aux directives de ses commanditaires en vue de l'octroi d'un soutien sans faille à sa candidature à la présidence de la République ? Quoi qu'il en soit depuis son élection, le gouvernement est secoué par de multiples scandales dont le moindre n'est pas la mise en examen pour « prise illégale d'intérêt » de Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale et 4<sup>e</sup> personnage de l'État. Une chose

est certaine : un régime dans lequel la corruption, le mensonge, le secret, ne sont plus l'exception mais la règle ne peut se prévaloir d'une quelconque légitimité...

Bernard Blavette

*Sauf indications contraires les informations contenues dans ce texte proviennent d'articles parue dans la revue en ligne Médiapart sous la plume du journaliste Laurent Mauduit et notamment « Aéroport de Toulouse privatisé : le scandale rebondit avec Eiffage » (12 décembre 2019). Par souci de rigueur, certaines informations ont été confirmées et/ou complétées par la consultation de La Dépêche du Midi, l'encyclopédie en ligne Wikipédia, Le Monde, La Tribune et le site internet de France 3 Régions.*